

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° DN267

présenté par  
M. Hetzel et M. Bazin

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 26, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Dans le cadre de l'élaboration d'une défense commune de l'Union européenne, la France proposera à ses partenaires d'étudier les conditions dans lesquelles la force nucléaire de dissuasion pourrait s'inscrire dans une doctrine concertée à l'échelle de l'Union. ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les concepts de dissuasion élargie et de dissuasion concertée ont été évoqués dans le passé par les responsables français. Il paraît hautement souhaitable que cette réflexion soit reprise en concertation avec nos partenaires dans le cadre de l'élaboration d'une défense commune de l'Union européenne.